

## Résumé

### Modèle Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)

Mise à jour : Le 10 janvier 2016

#### Contexte

Pour les intervenants œuvrant auprès des personnes âgées, les policiers sont privilégiés car ils ont accès aux plus isolées d'entre elles. En fait, les policiers sont reconnus comme une porte d'entrée importante pour les aînés dans le réseau public et communautaire, de la santé et des services sociaux. Ils sont appelés à intervenir dans différentes situations de maltraitance envers les aînés, à domicile ou en milieu d'hébergement.

A titre d'intervenants de première ligne, ils jouent un rôle central lorsque des crimes sont commis envers les personnes âgées. Cependant, la détection, l'évaluation du risque et de la maltraitance chez les aînés ne se font pas systématiquement. Bien qu'ils identifient déjà des situations de maltraitance, la majorité des premiers répondants (policiers et pompiers) n'ont pas d'approche standardisée pour repérer les aînés en situation de maltraitance.

D'ici quelques années, un Montréalais sur cinq aura plus de 65 ans, soit 500 000 personnes. Déjà, 4 à 7 % des personnes de plus de 65 ans vivant à domicile seraient victimes de maltraitance. De nombreux cas ne sont pas dénoncés ni rapportés et l'importance de cette sous-déclaration n'est pas connue. De toute évidence, les policiers sont et seront de plus en plus appelés à assurer la sécurité des aînés, particulièrement celle des aînés en situation de maltraitance.

#### De la recherche à l'action sur le terrain

Depuis l'été 2013, la Section de la recherche et de la planification du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke ont développé conjointement le modèle *Intervention policière auprès des aînés maltraités* (IPAM) dans le cadre d'un projet de recherche-action.

Ce projet a permis au SPVM de standardiser son modèle de pratique policière pour lutter contre la maltraitance envers les aînés, en partenariat avec les intervenants des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et des travailleurs de milieu.

En fait, le modèle IPAM vise à outiller les policiers du SPVM afin qu'ils puissent prévenir ou détecter des cas de maltraitance, intervenir et assurer les suivis auprès des victimes, référer celles-ci aux ressources appropriées ou les accompagner à travers le processus judiciaire.

Ce modèle découle de l'analyse de 10 collectes de données en 2013 et 2014 à l'égard des pratiques policières existantes qui ont du succès (au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde), des pratiques actuelles des policiers du SPVM et des besoins qu'ils identifient.

En s'appuyant sur les résultats de cette vaste étude, le SPVM a produit des outils tels que des capsules de formation, un mode de fonctionnement, une procédure d'intervention auprès des aînés ainsi qu'un aide-mémoire destiné aux patrouilleurs et aux intervenants pour détecter des cas de maltraitance et référer des ressources aux victimes. Ces outils servent principalement à encadrer le travail des policiers et à les aider à intervenir plus efficacement auprès de personnes âgées en situation de maltraitance.

Dans le cadre du projet de recherche-action, l'équipe de chercheurs a fait preuve d'une grande rigueur. Le modèle d'intervention a d'abord été testé lors d'un premier essai pilote (de mai à octobre 2015) et évalué pour ajuster la suite de l'implantation à d'autres postes de quartier. Dès le 5 mai prochain, l'ensemble des policiers des postes de quartier et des centres d'enquête du SPVM appliqueront ce modèle pour lutter contre la maltraitance envers les aînés.

### **La force du travail en réseau**

Le modèle d'intervention développé à Montréal est unique et novateur. Selon cette nouvelle approche, les policiers traitent tous les cas de maltraitance envers les personnes âgées, qu'ils soient de nature criminelle ou non. Ils réfèrent chacune des victimes à des ressources afin qu'elles reçoivent l'aide et le suivi appropriés.

Grâce à la collaboration de ses partenaires, le SPVM est en mesure de recentrer le travail policier sur sa mission première qui consiste à assurer la sécurité des citoyens, notamment celle des aînés. Chacun veille à prendre en charge les victimes, en fonction de son champ de compétence respectif. Ensemble, les intervenants du milieu et les policiers peuvent offrir un service à la clientèle plus en harmonie avec les besoins des aînés.

Comparativement aux pratiques d'autres services policiers au Canada, le modèle IPAM propose le développement d'une culture organisationnelle pour lutter contre la maltraitance envers les aînés dans l'ensemble du Service et non seulement au sein d'une unité spécialisée.

De plus, le modèle IPAM repose sur un mode de fonctionnement qui précise les rôles de des policiers des différents niveaux d'intervention auprès des aînés en situation de maltraitance. Patrouilleurs, agents sociocommunautaires, agents de concertation et enquêteurs : les policiers interviennent à tous les niveaux pour lutter contre la maltraitance, en partenariat avec les intervenants du milieu.

Le modèle IPAM pourrait s'appliquer à d'autres services de police. Il pourrait également s'appliquer à d'autres problématiques sociales qui nécessitent la concertation des efforts de nombreux intervenants, comme la santé mentale, par exemple. C'est pourquoi le SPVM et la Chaire de recherche comptent faire connaître le modèle d'intervention IPAM à la communauté scientifique et aux autres corps policiers, tant au plan national qu'international.

Depuis le début des travaux, le SPVM et la Chaire de recherche bénéficient du soutien du comité de vigie aînés. Regroupant des intervenants du milieu, cette plateforme leur permet d'échanger, avec la police, sur leurs préoccupations et les besoins en matière de sécurité des aînés. Ce comité joue un rôle consultatif au sein du projet de recherche-action IPAM. Pour une durée de trois ans (2013-2016), ce projet est financé en partie par le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés.